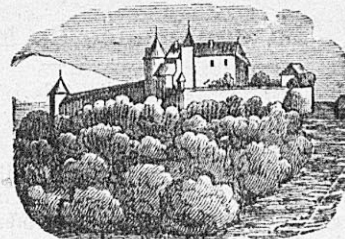




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue, BULLE

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5²⁵ 10¹³ 2⁰⁵ 8⁰⁰ ← Bulle, arr. 9⁰⁰ 12⁵³ 4²⁸ 10¹³

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50

6 mois, » 2 50

Étranger : 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr. payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

lit, chevaux et bétail.

me, toute grandeur, de Fr. 2.25 à 6.45
ne, rouge-grand teint > 4.50 à 20.45
ge ou bleue, toute gr > 5.95 à 24.50
oul., toute grandeur > 2.95 à 17.75
, toutes les nuances > 8.45 à 9.50
, avec bordure bleue > 6.45 à 7.45
uard, toute grandeur > 10.95 à 17.50
sins magnif. multicol. > 13.50 à 28.—
ures de lit, de chevaux et de bétail
n échantillons.) [596]

m.) et impressions.

. par mètre, 150 cm. Fr. —.85 p. m.
.25, vareuse, 120 cm. > 1.65 > >
.n., nappes et serviettes > —.65 pièce
house et cot. de Vichy, 45 à 90 c. p. m.

URE EN TOUT GENRE

Encadrement de tableaux.

mile JUDET

sur les Places, BULLE [41]

OUCROUTE

de Strasbourg

L. & C. Barras, à Bulle. [886]

A VENDRE

outeuse de 84 litres, en très bon
n bas prix.
esser au bureau du journal. [9]

A louer :

e 1^{er} janvier, une belle chambre
ée, bien exposée au soleil et avec
splendide.
esser au bureau du journal. [873]

A louer :

le, un bel appartement de sept
pièces, à volonté, avec dépendances.
esser au notaire L. MORARD, Bulle. [524]

A louer :

atre de la ville de Bulle, un beau
magasin, avec un appartement
de six pièces au second étage et
[621]

esser au notaire DUPRÉ, en dite ville.

ogements.

r à BULLE, à la maison POFFET,
r, sur les Places :

ogement de 2 chambres avec cuisinè;
médiate.

ogement de 3 chambres, cuisine et
ace; entrée de suite. [15]

n tabac à fumer.

ulement fr. 2 95 et fr. 4.30, qual. fine.
> > 6.30 > > 6.80, qu. extra.
> > 8.90 > > 9.80
nde encore tant qu'il y en a

J. Winger, Boswil

(Argovie).

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

BREVETÉ!!!

LE

ment Universel

de Plüss-Staufier

ntestablement sans rival pour

tous les objets cassés, soit verre,
e, vaisselle de table et de cuisinè,
arbre, métal, corne, bois, papier,
rap, cuir, etc., etc.

d en flacons de 65 cent. et 1 fr.

pt pour le district : Imprimerie de

re, à Bulle.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ES MERVEILLEUX!

oul vrai SAVON aromatique

lait de lis

de BERGMANN & Cie,

seurs de cour, à Dresde et Zurich,

on le plus efficace et le plus propre

éruptions importunes, les taches de

les boutons, les dartres, comme aussi

ne peau dure, sèche et jaune, etc.

te à l'imprimerie de la Gruyère, à

75 centimes la pièce.

Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



BULLETIN DE VOTE

pour la votation cantonale du 14 janvier 1894.

1^{re} QUESTION. — Voulez-vous accepter les art. 60 et 72 de la Constitution cantonale, modifiés comme suit :

< Art. 60. — Il est établi un Tribunal cantonal, composé de sept membres et de quatorze suppléants.

> Ils sont nommés individuellement pour huit ans par le Grand Conseil.

> Art. 72. — Aucun jugement ne peut être valablement rendu par un tribunal s'il n'est réuni au complet, à l'exception du Tribunal cantonal

qui devra compter au moins cinq membres, sauf les exceptions qui pourraient être statuées par la loi ? >

2^{me} QUESTION. — Voulez-vous accepter les art. 76 et 77 de la prédite Constitution, modifiés comme suit :

< Art. 76. — La loi règle tout ce qui a rapport à l'organisation politique et administrative des communes.

> Art. 77. — Les communes sont sous la haute surveillance de l'Etat.

> Elles ont, sous ce contrôle, la libre administration de leurs biens, placés d'ailleurs sous la garantie de l'art. 12 de la présente Constitution ? >

3^{me} QUESTION. — Voulez-vous accepter l'art. 79 de la même Constitution, modifié comme suit :

< Art. 79. — La revision totale ou partielle peut avoir lieu :

> 1^o Lorsqu'elle est demandée, suivant les prescriptions de la loi, par 6000 citoyens actifs au moins.

> 2^o Lorsqu'elle est décrétée par le Grand Conseil.

> Dans l'un comme dans l'autre cas, la question de savoir si la Constitution doit être révisée est soumise au peuple, et si la majorité

absolue des citoyens actifs, prenant part à la votation, se prononce pour l'affirmative, il est procédé à la revision dans les formes et les délais

établis par la loi et sous réserve des articles suivants ? >

Oui.

Oui.

Oui.

BULLE, le 12 janvier 1894.

La votation de dimanche.

Bien minimes sont, il est vrai, les réformes que comporte la revision pour laquelle le peuple fribourgeois ira voter dimanche. Mais ces concessions du parti gouvernemental au parti démocratique constituent un léger progrès sur le passé; nous ne saurions donc rester indifférents. Depuis des années, le parti indépendant réclame la diminution du nombre des fonctionnaires. Il est fait droit à cette demande par la diminution de 9 à 7 du nombre des juges cantonaux. Espérons que dorénavant la qualité remplacera la quantité.

Mais la réforme la plus essentielle que renferme la revision de dimanche, c'est la nomination du syndic par la commune. Par un anachronisme incompréhensible pour un Etat démocratique, le syndic, chef de la commune, était chez nous nommé par le Conseil d'Etat et était, de par la loi, l'agent du gouvernement. Que d'efforts, que de combats l'opposition fribourgeoise n'a-t-elle pas dû soutenir pour obtenir

du parti gouvernemental ce droit élémentaire de la démocratie. Les récriminations des députés de l'opposition au Grand Conseil n'étaient pas écoutées; on ne fit pas plus de cas de la signature de onze mille citoyens fribourgeois; ce n'est que devant l'émeute que le parti gouvernemental recula. Et aujourd'hui la Liberté vient dire encore que ce changement n'est pas demandé par le peuple. Eh bien, citoyens indépendants de la Gruyère, vous prouverez dimanche, en allant nombreux au scrutin, que la revendication de la nomination des syndics par le peuple est bien une revendication populaire. En allant tous déposer un OUI dans l'urne, vous donnerez pleine satisfaction à nos députés de l'opposition, votre vote serré sera un encouragement pour eux de persister dans leurs revendications, votre participation nombreuse sera un avertissement pour le parti gouvernemental.

La troisième question résolue affirmativement constitue également un grand progrès au point de vue démocratique. A l'avenir, ce ne seront plus les absents qui feront échouer les justes revendications du peuple fribourgeois, comme cela a été le cas pour la nomination des syndics.

Allons donc tous voter dimanche, déposons un

OUI énergique pour les trois questions et surtout pas d'abstentions, car. n'oublions pas, c'est de la fréquentation du vote de dimanche que dépend le sort de nos futures revendications populaires.

Au peuple fribourgeois.

Chers concitoyens,

Allez nombreux aux urnes dimanche prochain! Si vous voulez une simplification dans l'administration de la justice, par la plus haute autorité du canton, votez OUI sur la 1^{re} question.

Si vous voulez enfin la nomination des syndics par les communes, votez également OUI sur la 2^e question.

Enfin, si vous voulez que l'initiative populaire soit dégagée des formes qui, jusqu'à ce jour, la rendaient illusoire et qu'elle permette à notre peuple de se prononcer librement sur les questions constitutionnelles, vous répondrez aussi à la 3^e question par un OUI.

Donc tous aux urnes, faisons notre devoir de citoyens et le 14 janvier sera une journée d'honneur pour le peuple fribourgeois.

Vive le canton de Fribourg!

Le comité cantonal libéral.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 11

JE T'AIME

PAR
JULES MARY

— J'ai appris il y a un mois, dit-il, que le droit de chasse à cour de la belle forêt de Chœurs allait être mis en adjudication. Je l'ai affermé. Cela m'a coûté cher : vingt mille francs. J'ai acheté également à la Source de la Theols une maisonnette assez gentille, que je connaissais de réputation, que j'ai fait agrandir, qui me servira de maison de chasse. Les gardes ont deux habitations dans la forêt. Chœurs est très vive en grands animaux, cerfs, chevreuils et sangliers. M'accompagneras-tu quelquefois ?

— Tu sais bien que je ne monte pas à cheval.
— On peut suivre en voiture... Tu ne conduis pas mal...
— Cela n'est guère dans mes goûts... J'irai cependant, pour ne pas te quitter...

— J'ai invité des amis pour mon premier laisser-courre, — entre autres madame de Chantereine... Tu ne l'aimes pas... Si tu l'abstenais ce jour-là ?

— Non. Pourquoi?... Tu ne pouvais guère ne pas l'inviter, puisque vous êtes en relations fréquentes... C'est tout naturel... J'irai...

— A ton aise, donc.

Le 28 octobre, dans l'après-midi, ils partirent pour la forêt. Les chiens, les chevaux, les piqueurs s'y trouvaient depuis la veille. La Source de la Theols était une ravissante maison, flanquée de deux tourelles en pigeonnier, conforta-

blement aménagée, prête à recevoir des hôtes aimant leurs aises, habitués au luxe. De larges chenils pour la meute, des box pour les chevaux, une maisonnette dans le bois pour les gens, des écuries, des remises, un parc clos, des pavillons, la jolie rivière promenant ses méandres au milieu des arbres et des pelouses où voltigeaient des feuilles mortes, puis la forêt profonde, riche de toutes les magnificences de l'automne, offrant la gamme de tous les tons, depuis le vert du lierre et de la mousse jusqu'au jaune d'or des feuilles de frêne, au jaune brun du chêne, au jaune mat des châtaigniers presque dépouillés déjà; depuis le jaune sale des fougères inclinées par les premières pluies et séchées par les premiers frimas jusqu'au vert sombre et robuste des houx.

La Source de la Theols existait comme habitation de garde, mais sans presque de logement. Il était visible que tout cela n'avait été rapidement prêt qu'à coups de billets de banque. Geneviève n'était ni avare ni même économe. Elle ne pensait jamais à l'argent. Mais simplement élevée dans ce milieu du commerce parisien, rigide, réglé et intelligent, elle se rendit compte tout de suite des dépenses énormes que Montbriand avait dû faire. Avec la location de Chœurs, l'aménagement intérieur et extérieur de ce petit castel, paré comme un bijou, l'achat des chiens, des chevaux, plus de cent mille francs étaient sortis de ses mains. En outre, l'entretien de la chasse coûterait assurément plus de vingt mille francs par an. Avec l'affermage, c'était la ruine en quelques années, et Henriot ?

De la fenêtre de sa chambre, au premier étage de la Source, elle voyait dans la cour son mari, fiévreux, les yeux brillants, qui donnait des ordres pour le lendemain.

— C'est un coup de folie, murmura-t-elle... Comment l'arrêter ? Que lui dire ? Que faire ? Qui le pousse !!!

Les invités arrivèrent le soir même. Comme le rendez-vous n'était, le lendemain, qu'à dix heures du matin, madame de Chantereine avait prévu qu'elle ne passerait pas la nuit à la Source, mais qu'elle serait exacte au rapport. Rochevaux n'est pas très loin de Chœurs.

Le lendemain, en effet, bien avant dix heures, elle était là. Elle montait une superbe bête pleine de sang, admirablement mise, piaffant et méchant son mors et dont la robe d'un noir luisant était traversée de frissons nerveux pareils à des courants électriques. Rolande était vêtue d'une amazone d'un bleu très sombre, presque noir. Elle ne portait jamais le chapeau haut, mais seulement le feutre, à découvert. Bien assise, la taille mince et frêle, les hanches robustes, les épaules larges, elle était trop parfaite et la critique se fût vainement heurtée à sa beauté. Elle présentait l'image la plus exquise de la vigneur élégante, de la vis débordante, de l'entraîn au plaisir. Hector était venu lui baiser le poignet et Rolande, aussitôt les présentations terminées — elle connaissait, du reste, la plupart des veneurs — était allée serrer les mains de Geneviève.

Puis, les rapports entendus, on alla frapper aux brisées et la chasse commença. Tout de suite, les chiens détournèrent un dix-cors.

La chasse fut classique en toutes ses péripéties. Nous ne la raconterons pas. Geneviève la suivait, seule, en voiture. Elle avait fini par oublier ses préoccupations et ses craintes devant le spectacle magnifique des paysages forestiers qu'elle traversait à toute vitesse. Son âme tendre était sensible et vibrerait aisément aux choses de la nature. Et ce qu'elle voyait autour d'elle, en cette journée, se rapportait si bien à la mélancolie de son cœur qu'elle en oubliait ce qu'elle faisait, où elle allait se perdre et se noyer dans les splendeurs que l'automne étalait devant elle. Elle suivait par fois de larges routes inondées de soleil, filant régulières et désertes entre les hautes futaies. La chasse déviant, elle rentrait sous bois. Alors, c'était une suite d'allées à peine assez larges pour la victoria, presque des sentiers, à travers les taillis, les gaulis, les coupes, les grands bois, tantôt dans la nuit profonde et humide des bas-fonds marécageux, tantôt à la crête d'une côte d'où l'on apercevait, roulant jusqu'au loin, les vagues formées par toutes les cimes des arbres et dans les mystères

La conférence de M. Favon.

(Suite et fin.)

Si l'Etat veut rendre les citoyens indépendants dans le véritable sens du mot, il ne lui suffira pas de leur donner une instruction suffisante, il faut encore qu'il leur gratifie une position sociale indépendante. Sans celle-ci, nul citoyen ne serait à même de soutenir sa pensée et ses opinions; il sera toujours l'instrument docile et servile entre les mains du plus riche et du plus fort; ce sont parmi les hommes secoués par la misère que se recrutent les embauchés et ces êtres qui vendent leur conscience et leur vote au plus offrant. En combattant la misère, l'Etat donne aux citoyens non seulement l'indépendance, mais elle les moralise et c'est son devoir; car sans des êtres moraux, point de moralité dans la loi.

Le meilleur moyen de combattre la misère, c'est le droit au travail. La société ne peut laisser personne mourir de faim: ou du pain ou du travail. Cette idée n'est pas neuve, le législateur grec Solon prescrivait formellement qu'une part des travaux publics devaient être réservés aux citoyens tombés dans la misère. Plus tard, nous avons vu en France la création des chantiers nationaux, le percement des routes, et encore aujourd'hui l'Etat engage dans des moments de grande misère, momentanément, des centaines, des mille ouvriers, mais cela n'est au fond qu'une aumône déguisée, qu'un maigre palliatif; ces chantiers, ces ateliers improvisés sont souvent des écoles de démoralisation.

L'Etat moderne doit donner à la question des sans-travail une solution pratique; il combattra ainsi le plus efficacement et le plus moralement ces hideuses misères qui se rencontrent dans les grands centres et qui sont heureusement presque inconnues dans les contrées agricoles.

Un des côtés les plus graves de la question du paupérisme, une des lacunes de l'assistance actuelle qui appelle le plus prompt remède, c'est le désordre absolu qui règne dans la charité publique et privée, collective ou individuelle, et l'immoralité qui en résulte. La pauvreté honnête est confondue avec la misère exploiteuse et le vice mendiant; les vrais pauvres sont non seulement volés, mais déconsidérés, déshonorés par les exploiters. Sans rien ajouter aux sommes qui se dépensent pour venir en aide aux malheureux, on arriverait, avec de l'ordre et de la méthode, à soulager toutes les infortunes, tandis que la misère augmente au lieu de diminuer.

Cette misère, nous la rencontrons non seulement dans les villes, mais elle s'étend aussi dans les campagnes. La petite propriété tend toujours plus à disparaître et nous revenons insensiblement à l'état dans lequel se trouvait la France avant la grande révolution où le sol appartenait à ces trois grandes classes: le roi, le clergé et la noblesse. Au jour actuel, le petit campagnard n'est souvent que son simple journalier. A côté du prolétaire des villes, nous avons le prolétaire des campagnes. L'Etat ne peut voir d'un œil indifférent la destruction de la petite propriété; il doit intervenir en améliorant le crédit agricole. Qu'il emploie une partie des ressources qu'il sacrifie pour le militarisme pour venir au secours des intérêts particuliers du travailleur.

« Dans le domaine économique, l'ordre est tou-

desquelles, en dessous, éclataient soudainement les fanfares des cors et crépitaient les sabots des chevaux sur des chemins récemment empierrés.

Vers trois heures, Geneviève perdit la chasse. Elle était alors dans un fourré sombre de fougères poussées sous des hêtres superbes, en haut desquels, de branche en branche, sautaient des écureuils, légers comme des oiseaux. On n'entendait plus ni les fanfares, ni les chiens. Le cocher arrêta pour écouter. Séduite par la beauté sauvage de la solitude où le hasard l'avait amenée, Geneviève descendit et marcha dans le sentier. Celui-ci fuyait droit devant elle, parfois régulier, parfois tout encombré par les fougères retombantes.

Tout à coup, à cent mètres, apparaissent deux cavaliers, un homme et une femme, qu'elle reconnaît bien vite. C'est Hector, c'est madame de Chantereine. Elle va crier pour les avertir, pour se rallier à eux, mais elle se tait. Hector descend de cheval, s'approche de Rolande, resserre la sangle de sa jument. Ils se parlent de très près, et certes Geneviève pourrait surprendre ce qu'ils se disent, s'ils ne causaient à voix basse. Cela dure longtemps. Rolande laisse tomber sa cravache, Hector la ramasse, la lui tend. Elle se penche sur l'encolure et Geneviève voit les bras de son mari se nouer autour de la taille de l'amazone et l'étreinte dure longtemps, longtemps... et les lèvres aussi s'unissent dans un baiser qui ne remue pas seulement, là-bas, au bout de la sente obscure, celui qui le prend et celle qui le reçoit, mais qui bouleverse Geneviève et lui arrache une exclamation d'angoisse. Elle chancelle sur ses jambes et, comme pour ne plus rien voir, elle se laisse tomber au pied d'un chêne. Un éblouissement lui chauffe les tempes et le front, étend sur son visage un brouillard qui lui brûle les yeux, lui arrache la connaissance d'elle-même. Quand elle reprend vie, quand elle se relève, le cavalier et l'amazone n'existent plus. Elle est seule. Dans le lointain du bois résonne la voix de la mente et les fanfares sonnent le rapprocher. Elle regagne sa voiture. Le cocher, enseveli dans les broussailles, n'a pu rien voir. Un moment

jours une conséquence de la justice. Soyons équitables envers les petits et ils deviendront les meilleurs garants de la paix sociale; négligez vos obligations envers eux, repoussez leurs revendications légitimes, vous créerez nécessairement un élément de guerre, un foyer de passions, de colère et de révolution! »

NOUVELLES DE LA SUISSE

Votation fédérale. — Le Conseil fédéral a fixé au 4 mars la votation fédérale du 20 décembre 1893, ayant pour but d'introduire dans la Constitution un nouvel article donnant à la Confédération le droit de légiférer en matière de métiers.

Fondation Keller. — Le fonds Keller était intéressé dans la fabrique Maggi, à Kemptal, pour 364 actions de 500 fr., soit 182,000 fr., 40 bons de jouissance de 5000 fr., soit 200,000 fr., et pour une somme de 45,000 fr. en compte courant. Au total, 427,000 fr. Cette maison ayant obtenu un moratoire, son représentant offrit à la Confédération 100,000 fr. de ses créances et le Conseil fédéral ratifia le marché le 10 mai 1892. La perte a donc été de 327,000 fr.

Bâle. — Mardi, dans une brasserie de la ville, un individu déclara que, moyennant 50 cent., plus deux petits verres de cognac, il avalerait une grenouille vivante. Des consommateurs ayant offert le cognac et les 50 cent., l'homme tira d'un sachet une grenouille, la mit dans un verre d'eau pour faire voir qu'elle était en vie, puis l'avalait, comme il l'avait promis. D'autres personnes étant survenues, on leur raconta l'exploit du mangeur de grenouilles. Comme elles doutaient de la véracité du fait, l'individu dit qu'il mangerait, aux mêmes conditions, une deuxième grenouille vivante, ce qu'il fit réellement. Tous les goûts sont dans la nature.

Tessin. — Grâce à l'influenza, qui n'épargne que peu de gens, le Grand Conseil est très peu fréquenté. Au nombre des tractanda figure un projet de loi sur l'utilisation des cours d'eau comme force motrice. Il prévoit l'autorisation du Grand Conseil pour l'exploitation d'une force de plus de 500 chevaux. Le droit de concession serait de 10 à 50 fr. et le prix d'une patente annuelle de 3 à 5 fr. par cheval.

Vaud. — Un malheureux accident est survenu mardi. Le caporal de gendarmerie B. avait arrêté un nommé Dumartheray pour vagabondage et mendicité.

Pendant le trajet jusqu'à Coppet, Dumartheray s'évada deux fois et deux fois le gendarme tira en l'air de son revolver et le rattrapa. A une troisième tentative d'évasion, le coup partit, accidentellement, nous dit-on, et vint atteindre le vagabond en plein dos. Celui-ci, transporté à Coppet, y est mort mercredi.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

France. — On a trouvé mardi soir, à 10 heures, sous la porte cochère du N° 14 de la rue Daru, à Paris, une bombe dont la mèche s'était éteinte. L'en-

elle a envie de lui dire :

— Rentrons à la Source...

Mais on commenterait son absence. Elle suivra la chasse jusqu'à l'hallali.

Un quart d'heure après, le cerf aux abois bat l'eau dans la Sangsurrerie, une sinistre mare où les paysans pêchent les sangues avec des chevaux malades, et sur les bords de laquelle s'élevaient des amoncellements de carcasses et d'ossements blanchis. M. de Turgis, un des invités, juge d'instruction à la Châtre, le sert d'un coup de carabine dans la tête et les piqueurs l'amènent dans les roseaux où tout à l'heure aura lieu la curée. Le pied de la bête, aussitôt coupé avec ses longues lanières de peau et tressé en quelques minutes, est offert par Hector à madame de Chantereine. Elle est vraiment la reine de la chasse. Montbriand n'a d'yeux que pour elle; seul Turgis, grave, distingué, regarde la comtesse à la dérobée, puis Hector, devinant peut-être déjà avec l'acuité de sa vive intelligence, encore développée par ses fonctions, le mystère de ce ménage en apparence si uni.

Hector, un genou en terre, sourit galamment et, en offrant le pied du cerf à la Fignoleuse, murmure quelques mots que Geneviève, à l'écart, n'entend pas. Rolande, à très haute voix, dit seulement :

— Merci, gentil veneur.

Et elle attache le pied à sa selle.

Geneviève laisse échapper une plainte, la première.

— Et moi, que suis-je donc ici? Qui me remarque?

Elle promène son regard autour d'elle et rencontre les yeux tristes de Turgis, qui se détournent aussitôt. Il l'a comprise. Il la plaint. Mais elle ne veut ni qu'on la devine, ni qu'on la plaigne. Elle redevient fière et gaie et vient complimenter son mari.

Le retour a lieu sans incident. Hector chevauche auprès de sa femme, madame de Chantereine galope parmi les veneurs.

(A suivre.)

gin, qui paraît très dangereux, a été transporté au laboratoire municipal. Aucune personnalité connue n'habite la maison.

De grandes précautions avaient été prises aux abords du Palais de justice, à Paris, pour le jugement de Vaillant. Un cordon de gardiens de la paix maintient en respect une foule considérable. L'audience s'est ouverte sous la présidence de M. Caze. L'attitude de Vaillant a été très résolue. M. Gustave de Rothschild, désigné comme membre du jury, a été récusé par la défense.

L'accusé a répondu avec beaucoup de sang-froid aux questions qui lui ont été posées. Il a nié avoir reçu de l'argent. Mme Paul Reclus lui a simplement remis un secours de 20 fr. S'il a commis l'attentat, c'est qu'il n'avait plus de quoi vivre. La faute en est à la société. L'accusé a dit regretter sincèrement avoir blessé quelques personnes aux tribunes.

Il aurait préféré tuer 200 députés plutôt que blesser un seul spectateur.

Les députés n'ont eu que ce qu'ils méritaient.

Vaillant s'est du reste défendu d'avoir voulu tuer personne. L'engin était destiné à faire plus de bruit que de mal. Le président ayant jugé à propos d'observer que Vaillant cherchait, par ses explications, à sauver sa vie, l'accusé a protesté. Il a donné ensuite lecture d'une longue apologie de l'anarchie où est tracé le tableau de la société de l'avenir. Il a terminé en disant aux juges: Vous pouvez me condamner, mais votre verdict vous condamnera vous-mêmes. Les dépositions n'ont présenté aucune importance.

M. Girard, directeur du laboratoire municipal, a présenté un rapport sur la nature de l'engin. Le procureur général, M. Bertrand, a prononcé un réquisitoire énergique où il a caractérisé Vaillant comme un vaniteux voulant éclipser la gloire des meurtriers de Barcelone et s'attaquant pour cela à la Chambre des députés, scène qui pouvait lui donner le plus grand retentissement. Il a requis la peine de mort.

Dans sa défense, M. Labory a cherché à établir que l'engin n'était pas de nature à tuer, qu'en fait il n'a causé que des blessures insignifiantes et qu'un cas de ce genre ne saurait entraîner la peine capitale.

Après une courte délibération, le jury a rapporté un verdict de culpabilité, muet sur les circonstances atténuantes. En conséquence, la Cour a prononcé la peine de mort.

Ce résultat cause une profonde sensation à Paris. — M. Flobert, inventeur de la carabine qui porte son nom, a succombé à Gagny (Seine-et-Oise), à l'âge de 75 ans.

Italie. — Les troubles paraissent s'étendre aux Pouilles et à la Calabre. On renforce partout les garnisons. Dans l'émeute de Rudo, il y a eu 1 mort et 4 blessés.

A Corato, la foule assemblée devant la mairie a jeté des pierres aux troupes. Plusieurs soldats ont été blessés. La troupe a tiré. Le nombre des morts et des blessés n'est pas encore connu.

Le bruit court que l'insurrection de Sicile n'est que le premier acte d'une révolution générale de l'Italie; le député de Felice paraît gravement compromis. Les autorités religieuses seraient acquiescentes à l'insurrection.

Il vient de mourir, à la prison de Porto-Altiro (Sardaigne), un nommé Giuseppe Ramas, qui avait été condamné, il y a plus de trente ans, pour avoir vendu de la charcuterie faite avec de la chair humaine.

L'instruction avait établi que, pendant la confection de ses saucisses originales, Giuseppe Ramas n'avait pas assassiné moins de seize personnes.

Près de 25,000 personnes sont plus ou moins atteintes de l'influenza à Milan.

Près d'Urbino, une avalanche a enseveli deux maisons et fait trois victimes.

Etats-Unis. — M. le consul Hollinger, à Chicago, télégraphie au Conseil fédéral :

« Le casino, le péristyle, le pavillon de musique ont été complètement incendiés. Le pavillon de l'industrie, surtout la section française, a été fortement atteint; la section suisse a été complètement épargnée. » Le télégramme ajoute qu'on est maître du feu. D'après les nouvelles parvenues jusqu'ici, il ne se trouve plus, probablement, dans la section suisse, que les sculptures sur bois; les montres ont dû, sauf imprévu, quitter l'exposition.

D'après les dernières nouvelles de Chicago, l'incendie est beaucoup plus grave qu'on ne l'a annoncé tout d'abord. Les bâtiments de l'exposition sont largement atteints et une immense quantité d'objets exposés est déjà détruite.

Deux pompiers ont été tués. Les pertes sont évaluées à un million et demi de dollars.

CAN

Banque c... sa séance du... de cet établiss... tats de l'année... de... Solde du repor... Sol...

Il a décidé c... Aux actions, l... A la Réserve s... Report à nouv...

Le coupon M... à la Banque c... de Bulle, d'Est...

Tribunal... Sarine a jugé... gat Maradan à... une nouvelle d... radan forment... produite par l'... dait à M. Rod... damnation de... M. Rod ne s... Le journal éta... Cour a libéré l... pétent sur la d... des tribunaux...

Succès. — M. Henri Stöck... grand succès s... de Berne, vien... decine devant... licitations.

Foires. — mardi, a pris u... dre les foires d... mettant le ban... en raison d'un...

Un anarc... naux parisiens... çaise a arrêté... sujet suisse, or... environ, et rési... où il exerçait l... que la correspo...

Mises... L'Office des po... dra en mises pub... vier 1894, dev... à Gurnefens, une... 10 ans et une jum... La vente aura... Bulle, le 11 jan... L'Office des... 30]

A... en mises publiq... courant, à 10... dn Verdel, à Bul... regain de 1893... Etables pouvant... 29]

Commer... A la boulangeri... on trouve farin... pour engrais... mais, etc., à pr... Se recommand...

BEAU... Au magasin de... tat, on trouvera à... son. Rabais impor... 722] Casini...

On... le 11 janvier une... avec chaîne nick... récompense au bu...

LE... La maison M... fabricants de lev... tablir un dépôt à... boulanger. Rabais p...

CANTON DE FRIBOURG

Banque cantonale fribourgeoise. — Dans sa séance du 11 courant, le conseil de surveillance de cet établissement a pris connaissance des résultats de l'année 1893. Ils accusent un bénéfice net de

Fr.	131,800 95
Solde du report de l'année 1892	> 480 78
Solde disponible	Fr. 132,281 73

Il a décidé de répartir ce bénéfice comme suit :

Aux actions, le 5 %	Fr. 120,000 —
A la Réserve supplémentaire	> 10,000 —
Report à nouveau	> 2,281 73
	Fr. 132,281 73

Le coupon N° 14 est payable dès ce jour par 25 fr. à la Banque cantonale, à Fribourg, et à ses agences de Bulle, d'Estavayer et Morat. (Communiqué.)

Tribunaux. — Le tribunal correctionnel de la Sarine a jugé mercredi le procès intenté par le forçat Maradan à M. Edouard Rod, pour avoir publié une nouvelle dont les actes criminels commis par Maradan forment le sujet. Cette nouvelle avait été reproduite par l'*Ami du Peuple*. Le plaignant demandait à M. Rod une indemnité de 4000 fr. et la condamnation de la rédaction du journal.

M. Rod ne s'est pas présenté devant le tribunal. Le journal était défendu par M. Blanc, avocat. La Cour a libéré l'*Ami du peuple*. Il s'est déclaré incompétent sur la demande d'indemnité, la chose relevant des tribunaux civils.

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que M. Henri Stöcklin, qui a passé dernièrement avec grand succès ses examens de médecine à l'Université de Berne, vient d'obtenir le grade de docteur en médecine devant le jury de la même université. Nos félicitations.

Foires. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance de mardi, a pris un arrêté interdisant jusqu'à nouvel ordre les foires de bétail dans la ville d'Estavayer et mettant le ban sur toutes les étables de cette ville, en raison d'un cas de fièvre aphteuse qui a été signalé.

Un anarchiste fribourgeois. — Les journaux parisiens nous apprennent que la police française a arrêté, à Arras, un nommé Frédéric Bæriswyl, sujet suisse, originaire de Fribourg, âgé de 30 ans environ, et résidant depuis tantôt cinq ans à Arras, où il exerçait la profession d'ouvrier ébéniste. On dit que la correspondance saisie chez lui est des plus in-

téressantes et susceptible d'amener d'autres arrestations. Bæriswyl, escorté par deux gendarmes, a été transféré à Paris. Il va être mis à la disposition de M. Meyer, le juge chargé de l'instruction du procès de la Révolte.

GRUYÈRE

Foire. — La première foire de l'année débute bien. Il y avait joliment de marchands, surtout des Vaudois et des Bernois; par contre, pas de marchands français, ce qui s'explique aisément: l'entrée du bétail suisse en France étant interdite à cause de la fièvre aphteuse qui règne actuellement dans presque tous les cantons de la Suisse.

Entre mercredi et jeudi, on avait amené sur le champ de foire 350 à 400 têtes de bétail; la vente s'est faite facilement et avec des prix en hausse; ce sont toujours les vaches prêtes au veau qui sont le plus recherchées.

La gare a expédié 29 wagons contenant 239 têtes. En 1893, 22 wagons, avec 107 têtes; en 1892, 22 wagons, avec 142 têtes; en 1891, 18 wagons, avec 104 têtes.

Concert. — Nous avons sous les yeux l'attrayant programme du deuxième concert d'hiver donné par nos sociétés philharmoniques dimanche soir, à la grande salle des Alpes. Nous y voyons figurer, outre quelques morceaux de choix, une très jolie pièce théâtrale: *Les Deux confesses*, opérée en un acte par Bordèse. (Voir aux annonces à la 4^e page.)

Réponse. — Notre réponse au journal *l'Union* sera d'autant plus brève que la sienne est longue et peu courtoise. Nous lui ferons simplement observer aujourd'hui qu'il se trompe complètement dans la personne de l'auteur de l'article: « Un démenti. » Les amésités qu'il adresse à la personne qu'il a choisie pour ses polémiques comme tête de Turc sont donc de simples coups de griffe en l'air.

L'incendie de Bellegarde. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers les 11 h. et demie du soir, une vive rougeur éclairait le passage du Bruch. C'était la maison de Joseph Buchs, dit Zelg, à Weibelried, qui brûlait. Dans une des chambres en haut couchaient deux domestiques avec quatre enfants. Une servante vient prendre les enfants et réveilla les domestiques: ceux-ci, un peu faibles d'esprits, dont un, Benoît Buchs, était le père du propriétaire et l'autre le cousin, Joseph Buchs, fils du capitaine, restèrent couchés. Lorsqu'on voulut aller à leur secours, c'était trop tard; les

flammes avaient déjà envahi la chambre. On a pu sauver le bétail et quelques objets mobiliers.

M. Joseph Buchs a été bien éprouvé cette année; après avoir perdu cet automne deux garçons de la diphtérie, le voilà sur le pavé avec sa nombreuse famille au milieu d'un hiver qui s'annonce bien rigoureux.

— Le 6 janvier, vers 8 1/2 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré à Montbovon, vers les *Pichons*, dans la maison habitée par Joseph Jordan, cédibataire. Ce dernier avait perdu connaissance quand on l'a sorti de chez lui. Il n'a pas tardé à rendre le dernier soupir. On croit que le feu est dû au fourneau trop chauffé.

A imiter. — Un brave ouvrier, nommé K., en passage à Bulle, coucha à l'auberge du T... Sous son coussin il trouva un porte-monnaie contenant une certaine valeur qu'il s'empressa d'apporter à la préfecture et partit en laissant son adresse. Une femme se présenta peu après pour recueillir cette trouvaille; mais n'ayant pu préciser le contenu du porte-monnaie, elle fut éconduite. Le véritable propriétaire est encore inconnu.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite du compte rendu du banquet du Cercle des Arts et Métiers.

Pour retrouver sa vigueur

et un bon appétit, pour reprendre des forces perdues pendant l'influenza (grippe) ou toute autre maladie, il est de toute nécessité de faire une cure régulière de véritable Cognac Golliez ferrugineux dont la renommée est actuellement universelle. 20 ans de succès constants et des milliers de brillantes cures en autorisent l'emploi en toute confiance. Récompensé par 10 diplômes d'honneur et 20 médailles. Le seul primé dans les expositions universelles de Paris 1889 et Barcelone 1888.

Pour être sûr d'obtenir le véritable produit, vérifiez chaque flacon qui doit porter la marque des Deux palmiers et le nom de Fréd. Golliez, pharmacien, à Morat.

En vente en flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans les pharmacies et bonnes drogueries. [402]

Etoffes noires en tissus unis et de fantaisie, cachemires, chevots, draps de dame de double largeur, à fr. 1.05, 1.25, 1.45, 1.75 le mètre, jusqu'aux tissus les plus fins et les plus lourds; env. 500 différentes qualités. Echantillons et gravures de modes franco par **Ettinger & Cie, Zurich.**

Echantillons des susdites, ainsi que de toutes les étoffes pour dames, messieurs, de toilerie, de coupons et des étoffes en liquidation sont envoyés franco.

Nous rendons nos lecteurs attentifs sur le prospectus qui accompagne ce numéro et qui traite des produits pharmaceutiques et hygiéniques de l'importante maison F. Golliez, à Morat.

Mises publiques.

L'Office des poursuites de la Gruyère vendra en mises publiques le **mardi 16 janvier 1894**, devant l'auberge de la Gigogne, à Gumefens, une vache rouge boucharde de 10 ans et une jument grise de 10 ans.

La vente aura lieu au comptant. Bulle, le 11 janvier 1894. L'Office des poursuites de la Gruyère: A. ROBADEY.

A VENDRE

en mises publiques, le **lundi 22 janvier courant**, à 10 heures du matin, à la grange du Verdel, à Bulle, la récolte en **foin** et **regain** de 1893, à consommer sur place. Etables pouvant loger 25 vaches. 29] A. MAGNIN, avocat, Bulle.

Commerce de farines.

A la boulangerie en face de l'église, à Bulle, on trouve **farines pour pain, farines pour engrais** de toutes les qualités, **son, maïs**, etc., à prix réduit. 30] Se recommande **Ch. Messerly.**

GRAND DÉPOT

DE BEAU GROS SON

Au magasin de M. Chiffelle, receveur d'Etat, on trouvera à joli prix du très beau **gros son**. Rabais important par wagon complet. 722] **Casimir Pilloud**, dépositaire.

On a perdu

le 11 janvier une petite **montre** en argent avec chaîne nickel. La rapporter contre bonne récompense au bureau du journal. 27]

LEVURE

La maison **MEYER & KLIPPEL**, fabricants de levure, à Laufon, viennent d'établir un dépôt à Bulle, chez **M. Messerly**, boulanger. 316] Rabais pour les revendeurs.

LOTÉRIE

de Fribourg

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DU 22 FÉVRIER 1893

6 Série de 1,000,000 de billets chacune donnant 6,447 lots en 8 tirages

ÉMISSION DE LA 1^{re} SÉRIE

1^{er} Tirage: 18 JANVIER 1894

Donnant 918 LOTS répartis comme suit:

Un gros lot de 50,000 fr.	Un gros lot de 10,000 fr.
1 lot de 5,000 fr.	5 lots de 1,000 fr.
50 lots de 100 fr.	50 lots de 750 fr.
	20 lots de 20 fr.

Tous les lots sont payables en argent. Le montant en est déposé à la Banque de l'Etat qui le délivrera aux gagnants.

RÉSUMÉ DES LOTS AUXQUELS CONCOURT LES BILLETS DES 6 SÉRIES

UN GROS LOT de 200,000 fr.

Un gros lot de 100,000 fr.

Sept gros lots de 50,000 fr.

1 lot de 20,000 fr.	11 lots de 10,000 fr.
16 lots de 5,000 fr.	50 lots de 1,000 fr.
110 lots de 500 fr.	1,150 lots de 100 fr.
600 lots de 50 fr.	4,500 lots de 20 fr.

Les listes des numéros gagnants seront adressées gratuitement à tous les porteurs de billets.

Le Billet: UN franc, joindre 10 centimes pour le retour

Adressez mandat ou timbres-poste à **M. RICHARD à Fribourg** (Suisse).

Les demandes contre remboursement pour ce tirage sont acceptées jusqu'au 15 Janvier. (H748F)

On demande à louer

un **café-restaurant** bien situé et jouissant d'une bonne clientèle. Offres à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler**, Fribourg, sous D 1661 F. 18]

Belle paille.

Les personnes intentionnées d'acheter de la belle paille étrangère à un prix modéré peuvent s'inscrire chez **Jos. Remy**, voiturier, à Bulle. 25]

A LOUER

Un joli **logement**. — S'adresser au bureau du journal. 28]

Beaucoup d'argent est perdu

par celui qui n'achète pas ses cigares de la source du meilleur marché, la maison **J. Dümlein**, à Bâle, qui offre aux prix dérisoires et garantis fabriqués des tabacs les plus fins d'outre-mer:

EXTRANO, très fins,	les 100 pièces 1.80
CUBANA, supérieurs	> > 2.—
CURSO, très bons	> > 2.50
MADRAS, supérieurs	> > 3.—
BAHIA, de Brême, surfins, au lieu de 20.—	5.—
ESTE, > >	20.— 5.—

Envoi franco depuis 200 pièces. Par 1000, 5% de rabais. [720] **J. Dümlein**, Bâle.

A VENDRE

Une **couleuse** de 84 litres, en très bon état, à un bas prix. S'adresser au bureau du journal. [9]

A louer:

A Bulle, un bel **appartement** de sept ou cinq pièces, à volonté, avec dépendances. S'adresser au notaire **L. MORARD**, Bulle. [24]

A louer:

Au centre de la ville de Bulle, un beau et grand **magasin**, avec un **appartement** composé de six pièces au second étage et jardin. [621] S'adresser au notaire **DUPRÉ**, en dite ville.

Attention!!! Toute personne doit faire un essai de notre pommade **Phénix** garantie pour faire croître et pousser les cheveux de dames et messieurs, ainsi que la barbe, supprimer les pellicules, arrêter la chute des cheveux, les empêcher de blanchir, prévenir la calvitie.



Envoi contre espèces ou en remboursement. Prix par boîte: Fr. 1.50 et 3.—. — on cherche des dépositaires — Seul représentant pour la Suisse: **Ed. Wirz**, 66, Rue des Jardins Bâle. [1160] [1831]

A vendre:

Un **cuvier à lessive (tine)**. — S'adresser au bureau du journal. [26]

A louer:

Un **logement** bien exposé au soleil, consistant en 4 pièces avec buanderie. S'adresser au bureau du journal. [24]

Etoffes soie pour robes de bal

et satins pour mascarades, 65 cent. le mètre

jusqu'à fr. 4.85, ainsi que des étoffes de soie noir, blanc et couleur, à partir de 85 cent. jusqu'à fr. 22.80 le m. — en uni, rayé, quadrillé et façonné (environ 240 qual. et 2000 nuances et dessins différents).
 à partir de fr. 2.10 jusqu'à 20.50
 Damas-soie > 1.50 > 6.55
 Foulards-soie > 1.50 > 14.85
 Grenadines-soie > 2.20 > 11.60
 Bengalines-soie > 16.65 > 77.50
 Etoffe en soie écrue p. robe > 1.90 > 23.65
 Peluches-soie > .65 > 4.85
 Satin pour mascarades > 3.15 > 67.50
 Dentelles-soie
 etc. — Echantillons par retour. [150]
 Fabrique de soieries de G. Henneberg, Zurich.

Grande salle de l'hôtel des Alpes, à Bulle.

Dimanche 14 janvier 1894 :

II^e Concert d'hiver

donné par les Sociétés philharmoniques de Bulle.

Direction : CASIMIR MEISTER

PROGRAMME

- | | |
|---|-----------|
| 1 ^o Souvenir de Lanter (Société de musique) | KOCH. |
| 2 ^o L'Angélus (la Chorale) | PLUMHOF. |
| 3 ^o La Traviata, fantaisie pour hautbois (M. Renaud) | VERDI. |
| 4 ^o Le Parisien de Chainfour, morceau comique chanté par M. Léon Pasquier. | |
| 5 ^o Le Printemps (la Chorale) | SCHUMANN. |
| 6 ^o Polka de concert (Société de musique), solo pour cornet à piston | KURTH. |
| 7 ^o Les Deux comesses, opérette comique en un acte | BORDÈSE. |
- Personnages : La comtesse (Mlle M. Ch.); Paquita (Mlle M. G.); Valentin (Mlle R. R.); Mme Fritz (Mlle M. M.); un domino (G. W.); invités (Mlle L. R. . . .).
- La scène se passe à Milan.

Prix des places : Réservées, 1 fr. 50. — Premières, 1 fr. — Secondes, 60 c. Ouverture du bureau à 7 1/2 heures. — Commencement à 8 heures.

VINS BLANCS
CORNAZ Frères & Cie
 LAUSANNE

VINS ROUGES
PAUL FEIGEL
 BULLE

Nous avons l'avantage d'informer notre honorable clientèle que nous avons transféré nos bureaux comme suit :
 1^o Celui de M. FEIGEL au 1^{er} étage de la maison Pinaton, près de l'hôtel de l'Écu ;
 2^o Celui de M. GAPANY au 1^{er} étage de la maison Savary, à la Clef-Fédérale. La cave subsiste dans la maison Breuchaud, en face de l'hôtel du Cheval-Blanc. Nous saisissons cette occasion pour nous rappeler au bon souvenir de notre ancienne et fidèle clientèle et restons toujours bien dévoués à ses ordres.
PAUL FEIGEL
LOUIS GAPANY

880]

GRAINE & farine de LIN

Gros son français écailles.
 Mouture spéciale de maïs, Italie et Hongrie.
 Gruaux d'avoine, d'épeautre et d'orge, entiers et brisés.
 Froment pays comprimé 1^{re} qualité.
 Moitié
 Orge et avoines comprimées.
 Boure d'épeautre.
 Grand choix d'avoines blanches.
 GROS ET DÉTAIL
 Prix très réduits. [17]
 Sous la CROIX-BLANCHE, Bulle.

Laiterie à vapeur.

On offre à vendre ou à louer, pour entrer en possession à volonté, l'établissement de laiterie à vapeur de La Tour-de-Tréme, avec logement au premier étage. S'adresser à l'avocat MORARD, à Bulle. [6]

Dernière liquidation

au prix de facture du dépôt de machines à coudre et accessoires. S'adresser tous les jeudis, de midi à 2 heures, au Pensionnat, à Bulle. [6]
P. Brunisholz.

L'hoirie PYTHOUD offre à vendre de gré à gré la

maison et forge

avec deux appartements et jardin attenant, à 5 minutes de la ville de Bulle, située sur la route de la Haute-Gruyère. Clientèle assurée. Favorables conditions de paiement. S'adresser, pour renseignements, à Mme Vve Pythoud, au dit lieu. [21]

LA

Filature de lin Burgdorf

se recommande pour le filage et tissage à façon du chanvre, du lin et des étoupes, aux prix les plus modérés. La matière est filée dans toute sa longueur. — Exécution du travail prompt et soignée. (H9426Y)

DÉPÔTS : [679]

M. Eugène WEBER, à Bulle ;
 F. AVER-DEMIERRE, à Romont.

A VENDRE

La Chorale de Bulle met en vente le beau chronomètre, soit montre avec chaîne en or, qu'elle a gagnée à la tombola de la section fédérale de gymnastique de Bulle. Le tout est évalué à 500 fr. Les offres sont reçues par CH. MOREL, libraire, caissier de la société. [874]

Chemins de fer du Jura-Simplon.

Suivant § 59, chiffre 5, du règlement de transport des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1894, les lettres de voiture, non fournies par les administrations de chemins de fer, doivent, en ce qui concerne le format, la qualité et le poids du papier, répondre aux conditions fixées par les administrations de chemins de fer pour la confection de leurs propres lettres de voiture. Ces conditions stipulent que le papier doit peser au moins 8 kg. par rame et ne peut pas contenir plus de 10 % de bois. Le format est de 32/34 cm.

Pour l'apposition du timbre de contrôle sur les lettres de voiture établies par les particuliers, nous percevons, conformément au § 59 précité, un droit de 15 cent. par 100 exemplaires. Le timbrage est fait par notre service de l'Economat et ce sur présentation, chaque fois, de 100 lettres de voiture au minimum.
 Berne, le 4 janvier 1894.

LA DIRECTION

19] (B6529)

POUR BÉTAIL

Nourriture à bon marché!

Beau froment comprimé, à 18 fr. les 100 kg.
 Mais concassé, à 17 fr. les 100 kg.
 Farines pour engrais, orges, avoines. Tourteaux de lin et de sésame.
 Graines et farine de lin.

PRIX EXCEPTIONNELS

Jos. CROTTI, Bulle.

742]

Produits de malt du Dr Wander
 ZURICH
 Diplôme 1^{er} ordre.
 Prospectus dans toutes les pharmacies.

30 ans de succès.
 Diplômes et médailles.

Dépuratif Golliez

SIROP DE BROU DE NOIX FERRUGINEUX

préparé par Fréd. Golliez, pharmacien, à Morat. 18 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants : Scrofule, rachitisme chez les enfants, débilité, humeurs et vices du sang, dartres, glandes, éruptions de la peau, feux au visage, etc.

Prescrit par de nombreux médecins; ce dépuratif est agréable au goût, se digère facilement sans nausées ni dégoût.

Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique par excellence pour toutes les personnes débiles, faibles, anémiques.

Pour éviter les contrefaçons, demander expressément le Dépuratif Golliez à la marque des Deux Palmiers.

En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50; celui-ci suffit pour la cure d'un mois. Dépôts dans toutes les pharmacies. [755]

CHEMINS DE FER DU JURA-SIMPLON

Nous portons à la connaissance du public que, suivant une publication de l'administration en charge de l'Association des chemins de fer suisses, insérée dans l'organe de publicité suisse pour les avis en matière de transports et tarifs (annexe à la Feuille fédérale), le tarif exceptionnel temporaire pour le transport du foin, de la paille, du maïs, etc., du 8 juin 1893, reste en vigueur jusqu'au 15 mai 1894. A teneur de la même publication, le dit tarif doit, sans avis ultérieur, être considéré comme annulé à partir de cette dernière date.
 Berne, le 4 janvier 1894.
 LA DIRECTION
 20] (B6530)

Grand bal paré et masqué

dans la salle des Palmiers

à Bourguillon près Fribourg

le lundi 15 janvier 1894, dès 8 heures du soir.

GRAND ORCHESTRE

Entrée, 3 fr. par personne. — Places pour spectateurs sur la galerie, 1 fr. Voitures à 50 c. par personne depuis le café des Merciers.

On peut se procurer, en les commandant à l'avance, de magnifiques costumes chez M. Ruyff, au café des Merciers, Fribourg. (H1694F) [881]

Pèlerine perdue.

J'ai perdu ma pélerine sur la route d'Epagny à Neirivue. La personne qui l'a trouvée est priée de me la rendre, puisqu'elle est marquée de mon nom et de mon adresse. — Ceci pour avis.
 A. DUPERTUIS, représentant, La Tour.

23]

Pour un magasin de comestibles, on demande un fournisseur de vacherins pour fondues.

S'adresser à M. Jules CRESSIER, nég. en vins, à Berne. [22]

SUCRE DE MALT
DR. WANDER
 NOMBREUX DIPLÔMES ET MÉDAILLES
 Chaque pastille, dans la forme ci-dessus, doit porter le nom du fabricant.

Maçonnerie, gypserie, peinture.

Travaux en ciment, etc.
F. MORA & FILS
 A BULLE

Entreprise de bâtiments et de tous les travaux concernant leur partie PLANS & DEVIS
 Prix très modérés. Travail prompt et soigné. [86]

CACAO SOLUBLE
Suchard
 EXCELLENTE QUALITÉ.
 PRÉPARATION INSTANTANÉE

Médaille Exposition universelle Chicago.

Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



Se vend en flacons Exigez sur

Extraits de et tén sur les heureuses

J'ai l'honneur de qui a guéri ma fille de nées; au bout de la c Corcelles, le 9 m

Monsieur Golliez fait énormément de bi je le prends. Aaran, le 15 m

M'étant fort bien comme dépuratif et fo bouteille pour ne pas Votre reconnaiss

Une charmante néral du dépuratif C « Permettez-moi magnifiques résultats dépuratif; elles ont

Rach A M. Golliez, p a fait une bonne cure de brou de noix qui son état de santé qu mangeait presque rien l'embonpoint lui sont je m'adresse à vous Bulle, le 21 dé

Le premier flaco raissent; il ne reste p envoyer encore un g Carouge, 2 sept

Éruptions C'est avec la plu dépuratif je suis com j'avais chaque hiver sens beaucoup plus votre préparation à Compigné, le 1

A M. Golliez, p cognac ferrugineux; remercier pour la bou l'an dernier, car dep Porrentruy, 13

Monsieur Golliez de m'envoyer une c 13 1/2 ans qui avait seur je savais que s supprimait. Je viens vous dire tout le bo Porrentruy, le

Chaque jour nous recevons des

